

CANOL Actualités

N° 47 - Avril 2012

Publication de l'association CANOL (Contribuables Actifs du Lyonnais) – BP 19 – 69131 Ecully Cedex – Tél : 04.78.35.32.74 – canol69@orange.fr

CANOL Actualités fait peau neuve !

La présentation de notre bulletin n'avait pas changé depuis 10 ans qu'il existe. Certains lecteurs nous le reprochaient en soulignant son caractère austère.

L'augmentation de la cotisation en 2011 et une bonne gestion nous ont permis de dégager un excédent que nous estimons durable. Aussi avons-nous décidé d'y mettre un peu de couleur et d'utiliser des caractères un peu plus lisibles.

Nous espérons que cette nouvelle présentation vous plaira. N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques.

Lancement de canol-TV

A fin 2011, CANOL comptait 1 250 adhérents payants, ce qui fait de notre association la plus importante association régionale de contribuables.

C'est déjà bien, mais nous aimerions élargir notre public vers de nouvelles couches de contribuables afin de mieux les informer :

- **A quoi servent nos impôts locaux ?**
- **Pour quels objectifs et avec quels résultats ?**

Après l'étude de différentes solutions, nous avons choisi d'offrir la possibilité d'accéder à nos informations par l'intermédiaire de courtes vidéos sur des sujets d'actualité. Elles seront accessibles par internet et également par smartphones.

Nous vous invitons à faire connaître ce site autour de vous afin d'en informer un maximum de foyers.

Nous vous remercions par avance de contribuer à la réussite de ce programme.

Rendez-vous sur www.canol-TV.fr

Le Grand Lyon maintient en 2012 ses bénéfices illégaux de T.E.O.M. !

Avec son budget 2012, la communauté urbaine a voté des **recettes de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 114,8 M€.**

Elle a également présenté, dans son nouveau référentiel, un coût net global de ce service de 50,4 M€. Elle compte donc que **les contribuables, en 2012, vont lui verser un impôt supérieur de 64,4 M€ au coût réel !**

CANOL s'est insurgé contre cet état de fait, **la Cour des Comptes ayant confirmé que cette taxe ne devait pas servir à autre chose qu'au financement de ce service.**

Depuis 2007, c'est plus de 120 millions d'euros que le Grand Lyon a déjà extorqué illégalement aux contribuables.

Nous avons l'an dernier demandé l'annulation de la délibération fixant des recettes excessives et attendons son jugement. **CANOL a déposé en mars 2012 une nouvelle requête au tribunal administratif demandant l'annulation de ce budget qui présente des recettes injustifiées.**

Le budget 2012 du Grand Lyon

Le conseil communautaire a voté pour 2012 un budget de **1 744 millions d'euros**, dont 770 M€ en investissement, c'est-à-dire en nouveaux équipements. Ramenée à la population de l'agglomération, **cette dépense est de 1 400 € par habitant, soit 5 600 € pour un foyer de 4 personnes !**

Le financement de ces dépenses est le suivant :

- 8% par les ressources propres (péage TEO, stationnement, revenus des immeubles,...)
- 38 % par la fiscalité (taxe professionnelle, TH, TEOM)
- 31% par les dotations de l'Etat et subventions diverses
- 23% par l'emprunt

Pour nos élus, la crise n'existe pas :

- les dépenses réelles de fonctionnement augmentent plus que l'inflation : 2,6%
- les recettes réelles de fonctionnement s'accroissent encore plus vite : +3,7%
- **la dette augmentera de 280 M€ pour atteindre 1 222 M€ à fin 2012, soit 960 € par habitant !**

Les principales dépenses sont :

- la voirie, pour 203 M€
- l'assainissement et l'eau potable, pour 77 M€
- la collecte et le traitement des ordures ménagères pour 78 M€ (hors recettes correspondantes)
- les déplacements (SYTRAL) : 170 M€
- les parkings : 19 M€
- l'habitat, le logement social : 79 M€
- les grands équipements d'agglomération : 271 M€ (tunnel de CX-Rousse, infrastructures pour le grand stade, rue Garibaldi, pont Schumann,...)
- le développement économique : 28 M€
- En plus de ces missions, **261 M€ sont nécessaires pour les services qui coordonnent l'ensemble de ces actions.**
- Le Grand Lyon a également **mis de l'argent de côté pour des compétences qu'il n'a pas**, mais qui devraient contribuer au rayonnement de l'agglomération :
 - politique de la ville : 47 M€
 - pompiers du département : 34 M€
 - enseignement supérieur : 14 M€
 - rayonnement international : 42 M€
 - divers (tourisme, espaces naturels, gens du voyage,...) : 21 M€

Grand Lyon : nous payons aussi pour Erevan et Ho Chi Minh Ville !

Le Grand Lyon a passé dernièrement **deux conventions de coopération décentralisée** pour la période 2012/2014 : l'une avec le Comité Populaire de Ho Chi Minh Ville (Vietnam), en collaboration avec la Région Rhône-Alpes, l'autre avec la Ville d'Erevan (Arménie), en collaboration avec la Ville de Lyon. Ces deux conventions concernent toutes deux :

- l'envoi d'experts lyonnais
- la réception de stagiaires et l'organisation de séminaires et de formations dans ces villes ou à Lyon

Le champ couvert par ces conventions est

- le renforcement de la gouvernance démocratique locale et la gestion des services ;
- la promotion du développement économique et social ;
- le développement des actions de coopération visant à impliquer les acteurs des territoires ;
- la promotion d'échanges d'expérience et la réalisation de projets dans le domaine du tourisme et des dynamiques territoriales ;
- la promotion de la coopération culturelle entre les institutions des deux villes.

Les coûts de ces opérations sont les suivants :

■ Pour **Ho Chi Minh Ville** : **166 200 €** dont 151 200 € de prestations en nature et 15 000 € d'aides directes

■ Pour **Erevan** : **140 100 €** dont 102 600 € de prestations en nature et 37 500 € d'aides directes

Pour notre part, nous pensons qu'il s'agirait plutôt de favoriser les déplacements tous frais payés d'élus et de fonctionnaires dans ces trois villes, aux frais des contribuables de l'agglomération !

Impôts locaux 2012 : les bases augmenteront de 1,8% !

Taxes d'habitation et taxes foncières reposent sur une valeur théorique des locaux que l'assemblée nationale réévalue chaque année en fonction de l'inflation.

Pour 2012, une augmentation de 1,8% a été votée.

Compte tenu de la crise actuelle, il faut espérer que nos élus locaux sauront ne pas augmenter les taux de ces taxes !

Région : que va-t-on faire du site de Charbonnières ?

Depuis 7 ans que la décision est prise de quitter Charbonnières, on ne sait toujours pas ce qui va être fait des 10,5 ha qu'occupait la Région Rhône-Alpes à Charbonnières.

On parle toujours « d'un nouveau quartier offrant un équilibre entre offre résidentielle et développement d'activités économiques, du respect du Plan Local d'Urbanisme, du respect de plusieurs critères en matière de développement durable et qualité environnementale »... donc **toujours rien de concret !**

Pour couronner le tout, la Région a décidé de confier à la **SERL** (Société d'Équipement du Rhône et de Lyon) « les phases d'études préalables et de négociation et la finalisation des contrats de vente avec les entrepreneurs ».

Comme c'est cette même SERL qui a fait dérapier les coûts et les délais du Musée des Confluences et de l'Hôtel de Région, on est certain que l'affaire est en de bonnes mains et **qu'il ne restera pas grand chose des 30 millions d'euros que la Région espérait toucher de l'opération !**

Le budget 2012 de la région Rhône-Alpes

Le conseil régional a voté un budget 2012 de **2 440 millions d'euros**, soit **une dépense de 400 € par habitant (1 600 € pour un foyer de 4 personnes !)**.

Son financement est assuré de la façon suivante :

- à 40% par la fiscalité (nouvelle taxe professionnelle, T.I.P.P., cartes grises,...)
- 42% par les dotations et subventions de l'Etat,
- 1% par les recettes propres ;
- 16% par l'emprunt (392 M€).

Il n'est prévu de rembourser que 90 M€ d'emprunt. La dette augmentera donc de 302 M€ pour atteindre 1 820 M€ fin 2012. A cette somme, il convient d'ajouter les 945 M€ de crédit-bail restant à courir, ce qui porte **la dette globale à 2 765 M€, 650 € par habitant (160% du budget de la région !)**.

Les principaux postes de dépenses sont :

- les lycées, 621 M€
- les transports ferroviaires, 568 M€
- la formation professionnelle (479 M€)
- 150 M€ sont nécessaires à l'administration de l'ensemble

On peut se poser des questions sur **l'utilité de dépenser près de 100 € par habitant dans les Transports Express Régionaux**, alors que seuls 1,5% de la population en profite et que, malgré les milliards d'euros investis, les usagers n'arrêtent pas de se plaindre de la dégradation du service... et que la SNCF ne se dit pas capable de régler le problème même si on investit de nouveaux milliards, vu l'état du réseau !

La Région se plaint toujours de l'absence d'évolution des dotations de l'Etat, alors que CANOL a démontré que **la T.I.P.P., censée compenser le transfert de nouvelles compétences, apporte chaque année un excédent supérieur à 60 M€.**

la Région donne 1 050 000 € pour lutter contre les changements climatiques au Sénégal !

« La lutte contre les changements climatiques constituant un impératif de solidarité humaine qui requiert un renforcement des capacités des collectivités territoriales et des populations, la Région Rhône-Alpes et des collectivités territoriales sénégalaises conviennent de renforcer leur action en lui conférant une dimension de coopération décentralisée ».

La convention à signer prévoit 5 axes d'intervention :

- le renforcement des capacités des régions du FERLO pour une approche territoriale du changement climatique,
- l'élaboration et la mise en oeuvre de plans climatiques intégrés,
- l'identification et la mise en oeuvre d'actions concrètes pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques dans la zone du FERLO,
- la réalisation d'échanges interrégionaux sur les politiques dédiées à la thématique climat/développement,
- la prise en compte de la dimension genre dans la mise en oeuvre des stratégies et programmes déployés dans le cadre de cette convention.

Avec ces précisions, on peut être certain que la région n'aura pas de mal à dilapider ces 1 050 000 € sur 3 ans !

Et le Sénégal est une destination agréable pour nos élus et nos agents !

Conseil général : dangereuse augmentation des admissions en non-valeur

L'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable public dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable à cause de la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...) ou l'échec du recouvrement amiable.

En ce qui concerne l'allocation aux personnes âgées (APA) et le RMI pour le Rhône, on constate une évolution des non-valeurs de 197 000 € en 2008 à 1 400 000 € en 2011 lors des délibérations successives ; ainsi 2 500 000 € seraient passés à la trappe sur la période.

Les raisons de cette augmentation des indus sont :

- un paiement a priori sur une base purement déclarative ou sur l'évaluation d'un profil pour l'APA, les contrôles intervenant a posteriori ;
- une insuffisance de coordination entre les payeurs et le Département, particulièrement à cause d'un manque d'outils de suivi et de pilotage du fichier d'allocataires, et de systèmes d'information inadaptés ;
- de la lenteur des procédures de transmission des indus supérieurs à 3 mois entre le payeur CAF et le Département ;
- des difficultés budgétaires surgies par exemple en 2008, qui se sont soldées par une condamnation du département à régler à la CAF une ardoise de huit millions d'euros ;
- de l'absence de recoupements réguliers avec l'ASSEDIC pour le RMI, croisements de fichiers qui montrent leur efficacité lorsqu'ils sont faits.

Le Président MERCIER avait bien dénoncé dans un rapport de février 2007 ces difficultés persistantes entre le Conseil général et les organismes payeurs « à l'origine d'un décalage de trésorerie et de pertes, car une partie seulement des indus est recouvrée ». Cela semble s'être encore détérioré depuis !

Ces usines à gaz, compliquées à souhait par des législations très abondantes, coûtent très cher aux contribuables et manquent pour le moins d'efficacité !

Les enquêtes publiques « grand stade » révèlent manipulations et irrégularités !

La signature, le 23 janvier 2012, par le préfet du Rhône de cinq D.U.P. (Déclarations d'Utilité Publique) concernant le prolongement de T3 et les accès routiers pour le "Grand Stade" projeté par l'OL, a mis en évidence la collusion des représentants de l'Etat, du Grand Lyon, du SYTRAL et du Conseil Général. Le 13 octobre 2008, sans aucun accord de leurs mandants, ils avaient déjà finalisé un protocole les engageant pour la réalisation de l'ensemble des infrastructures nécessaires à la desserte de ce stade.

Le découpage du projet en 9 enquêtes a permis de ne pas obtenir d'avis défavorable, puisqu'aucune d'entre elles ne permettait de donner un avis sur l'ensemble du projet, ni sur le choix du lieu, ni sur sa desserte globale.

Il a été caché aux élus et au public que les extensions de tramway T2 à EUREXPO et T3 sur le site de Montout n'étaient justifiées que pour la desserte du stade. Certaines dépenses ont été minorées à dessein. D'autres, le coût des rames, les aires de stockage et de retournement des rames, ont été carrément omises.

Le coût officiel de l'opération a donc été et reste sous-estimé. Il a donc faussé les enquêtes publiques, alors que le coût global a été évalué à plus de 400 millions d'euros par

l'association **Déplacements Citoyens**, en ne comptant que les investissements propres à ce stade.

Des recours auprès du tribunal administratif et une relance auprès de la Direction de la Concurrence de la Commission Européenne ont été déposés afin d'empêcher cette débauche d'argent public, que de plus en plus de monde dénonce.

Pourquoi la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Rhône favorise-t-elle l'Olympique Lyonnais ?

CANOL a appris, que l'Olympique Lyonnais obtient à moindre prix les prestations de sécurité que fournit la police lors des matchs à Gerland.

Pendant des années jusqu'en 2004, l'O.L. aurait eu des faveurs financières et aurait très peu payé au Trésor Public, les autres clubs (PSG, O.M., ...) se plaignant de cette iniquité.

A partir de septembre 2004, l'Etat aurait appliqué les textes sur ces prestations, mais l'O.L. n'aurait plus rien payé : pour la saison 2004-2005, il devait au Trésor Public : 485.777 €.

Deux ou trois années plus tard, lors de son entrée en bourse, celui-ci ne payant toujours pas, une négociation tenue secrète avec le Préfet de Police lui aurait été très avantageuse vu les retards accumulés (on parle de 500 000 €).

Depuis cette date, l'O.L. conteste fréquemment les chiffres des prestations de la police lors des matchs de Gerland et obtient de la part de la D.D.S.P., des factures minorées, ceci en infraction à la réglementation en vigueur. La police ne facturerait qu'une partie de ses effectifs sur des horaires d'emploi très réduits (chiffres tronqués de début et fin d'emploi sur le périmètre d'accès protégé), et ferait abstraction des charges matérielles.

L'O.L. bénéficierait ainsi de factures nettement inférieures à celles de Saint-Etienne !

Le grand perdant est l'ETAT, donc le contribuable, puisque cet argent est versé au Trésor Public.

Former nos jeunes aux règles de la démocratie directe

Comme nous l'avons exposé dans notre bulletin n°42, les crises multi-factorielles que nous subissons, sociales, économiques et environnementales sont dues à la confiscation du pouvoir par une oligarchie.

Le candidat Sarkozy a raison de considérer que notre pays a un problème avec la démocratie. «Je me suis dit qu'il y avait une idée centrale dans les engagements pour mon deuxième quinquennat, c'est redonner la parole au peuple français, par le référendum ». «Chaque fois qu'il y aura blocage, je ferai trancher par le peuple français».

Mais il se trompe de solution.

Celle-ci ne se trouve pas dans la multiplication de consultations organisées par le pouvoir exécutif pour contourner sa propre majorité, ou pour secouer la bureaucratie qui le paralyse.

Trop souvent, dans notre histoire, le référendum est dénaturé et s'est transformé en plébiscite, le dernier référendum sur le traité de Lisbonne n'y a bien sûr pas échappé.

La première solution se trouve dans un véritable retour aux sources de la souveraineté du peuple, avec la possibilité, pour celui-ci, de censurer une décision votée par le Parlement : c'est le **référendum «facultatif»**.

La deuxième solution est de permettre au peuple de soumettre un projet qui, autrement, n'aurait jamais été mis en débat : c'est le **référendum d'initiative populaire**.

Il faudrait beaucoup de pédagogie pour entraîner nos concitoyens vers une attitude plus responsable. Ce comportement devrait être appris à l'école comme le pratiquent nos voisins suisses, très en avance en la matière.

Ainsi nous apprenons que l'association «Ecoles à Berne» a organisé pour la 12ème fois, du 20 au 24 février, une semaine d'éducation civique. Le point culminant, qui marque la fin de cette semaine de jeu de rôle, intervient lorsque les élèves se retrouvent dans la vraie salle du Conseil national au Palais fédéral pour débattre de leurs initiatives fictives. Trois autres semaines-projet auront lieu en automne
Condorcet avait plusieurs fois affirmé le droit d'initiative populaire direct ou indirect dans le projet de constitution de 1792, il suffit de le reprendre !

10 mesures pour répondre au rapport Perruchot

Le rapport sur le financement des syndicats est enterré, le président de l'Assemblée, M. Accoyer ayant décidé qu'il n'était pas possible de publier le rapport, une telle décision étant unique dans notre histoire !

700 pages, six mois d'enquête, une centaine de personnalités auditionnées, non sans peine tant le terrain est miné, ce n'est pas rien ! Le **coût même du rapport doit être astronomique !**

Mais les langues se délient : **4 milliards d'euros par an de financements annuels directs ou indirects de nos syndicats, les cotisations des adhérents n'apportant que 3 à 4% !** Voilà le prix de la paix sociale, un système gangrené mais un sujet tabou.

Le syndicalisme français (encore une oligarchie) est le comble de la perversion, il est à reconstruire.

Agnès Verdier-Moliné, directrice de la Fondation iFRAP, formule dix propositions :

- **Ne pas recevoir plus de 50% de financements publics ou paritaires directs ou indirects**, le reste étant financé par les cotisations ;
- **Faire la transparence sur les mises à disposition de personnels et de locaux**, jusque dans les comptes de l'Etat ;
- **Faire la transparence sur les mises à disposition de personnels ainsi que de locaux dans les comptes et les bilans sociaux des collectivités locales et des hôpitaux ;**
- **Rendre plus transparents les financements qui viennent du paritarisme**, montants versés au titre de la gestion des organismes sociaux ;
- **Créer un régime spécial pour les personnels publics semi-détachés, moins opaque que celui des mises à disposition**, obligeant à rembourser 50% du salaire à l'employeur ;
- **Plafonner le financement des comités d'entreprises publiques à 0,4% de la masse salariale** jugé suffisant ;
- **Rendre obligatoire la transparence des comptes des comités d'entreprises** par procédure de certification ;

- **Encadrer les achats des comités d'entreprises** par une procédure d'appels d'offres ;
- **Transformer la déduction fiscale sur les adhésions en un « chèque syndical »** permettant à chaque salarié de choisir son syndicat ; le chèque remplacerait à terme toutes subventions et mises à disposition ;
- **Encourager les syndicats à apporter un véritable service à leurs adhérents** pour justement susciter de nouvelles adhésions.

Neuilly-sur-Seine doit payer pour Bobigny

« Je ferai de la péréquation entre collectivités un levier de la solidarité territoriale, il est normal **que Neuilly-sur-Seine paye pour Bobigny** » clame le candidat Hollande. « L'état doit rester le garant de la justice entre les contribuables et les territoires ». En conséquence, il prévoit la constitution d'un **Haut Conseil des territoires** pour veiller au respect des règles ; une structure de plus ! Autant dire que la réforme des collectivités territoriales dont la mise en œuvre patine depuis des années, ne serait plus du tout à l'ordre du jour !

On parle de donner aussi compétence à nos élus pour participer à la gestion de la « **Banque Publique d'Investissement** », projet de banque régionale qui serait dotée de 20 milliards d'euros de capitaux propres.

Les 50 milliards de subventions que l'Etat transfère chaque année aux collectivités devraient diminuer de 2 milliards par an selon le candidat Sarkozy, mais pas pour le candidat Hollande qui les doterait d'une part de CSG. Quoi qu'il en soit, la rigueur va demeurer et les collectivités seront obligées d'organiser la solidarité entre elles : 150 millions entre communes riches et pauvres en 2012 puis 1 milliard en 2016.

L'appauvrissement du revenu disponible est le fait des impôts locaux. Si on fait le bilan entre 2002 et 2009, l'impôt sur le revenu étant resté quasi stable, **la taxe d'habitation a augmenté de 54% et la taxe foncière de 62%**.

Demandons plutôt à M. HOLLANDE pourquoi Bobigny dépense 37% de plus par habitant et par an que Neuilly (1972 vs 1437 €) ? Les riches coûtent donc moins cher à l'Etat et pourtant on leur demande de payer plus d'impôts !

Comme nous le dit **Philippe Nemo**, l'économie n'est pas un jeu à somme nulle. La croissance crée des richesses nouvelles qui n'ont pas été prises aux uns pour être données aux autres. Elles sont le fruit de l'innovation entrepreneuriale. Plus les prélèvements obligatoires augmentent, plus grande est la proportion de richesse collective qui n'est pas gérée par des individus responsables mais par une **nébuleuse opaque de décideurs sans visage**.

Nous considérons que c'est une grave injustice d'enlever aux uns ce qu'ils ont gagné sans rien avoir fait de mal pour donner à ceux qui n'ont rien fait de bien, ou d'utile. Un impôt n'est juste que s'il est le paiement d'un service que lui rend réellement l'Etat. **Le jacobinisme fiscal est un anti-humanisme**.

CANOL Actualités

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

Imprimerie : ECULLY GRAPHIC, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

Observations sur la gestion des OPH du Rhône

Comme nous l'avons fait en septembre 2003 dans le numéro 13 du « Courrier du Contribuable » pour la période 1995-2001, CANOL a étudié l'évolution des OPH (Offices Publics d'Habitat) du Rhône (**Grand Lyon Habitat, Villeurbanne-Est Habitat, Saint-Priest Habitat** et **OPAC du Rhône**) de 2001 à 2010 à celle de l'ensemble des OPH de France de 2001 à 2009 (en mars 2012, les chiffres 2010 n'étaient toujours pas connus !).

Indicateurs		Total OPH du Rhône			Rhône/ France	Total France		
		2001	2010	croissance		2001	2009	croissance
1	Nombre de logements gérés	67 976	78 020	14,8%	3,6%	2 046 200	2 138 810	4,5%
2	Produit moyen par logement	3 988 €	5 340 €	33,9%	104%	4 046 €	5 135 €	26,9%
3	Coût par logement	4 418 €	5 167 €	16,9%	91%	4 834 €	5 695 €	17,8%
4	EBE (excédent brut d'exploit.) par logement	- 431 €	173 €			- 788 €	- 560 €	
5	Frais de personnel/logement	694 €	822 €	18,4%	104%	617 €	793 €	28,5%
6	Masse salariale/ charges d'exploitation (%)	16%	16%	1,2%		13%	14%	9,1%
7	Subventions de fonctionnement	49	57	17,9%	142%	46	40	-12,8%
8	Total subventions [comptes 74 + 777]	283 €	278 €	-1,7%	106%	220 €	264 €	19,7%
9	Subventions/Produits de fonctionnement (%)	7,1%	5,2%			5,4%	5,1%	
10	Vacance supérieure à 3 mois (%)					2,7%	1,4%	-48,1%
11	Créances douteuses (%)	4,7%	3,1%	-34,4%	47%	8,0%	6,6%	-17,6%
12	Dette/logement	19 327€	23 014 €	19,1%	116%	18 823 €	19 864 €	5,5%
13	Dette/produit (années)	4,8	4,3	-11,1%	111%	4,7	3,9	-16,8%
14	Capacité d'autofinancement/logt (€)	326 €	1 118 €	242,6%	642%	- 50 €	174 €	
15	Dette/ CAF en années	59	21	-65,2%	18%	-380	114	
16	CAF/logt hors subventions fonct.	278	1 061	281,9%	793%	-96	134	-239,5%

L'analyse de cette comparaison appelle de notre part les constatations suivantes :

1. le **nombre de logements gérés** croît plus vite dans le Rhône (14,8%) que dans le reste de la France (4,5%). Il y a en moyenne, en France un logement social pour 30 habitants, alors qu'il y en a un pour 21,5 habitants dans le Rhône.
2. le **produit moyen par logement** est supérieur dans le Rhône à la moyenne nationale et croît plus rapidement
3. le **coût de gestion par logement** est inférieur et croît au rythme de l'inflation (17,6%)
4. alors que l'**excédent brut d'exploitation** (EBE, différence entre produit et coût de la gestion d'un logement) était négatif en 2001, il devient positif dans le Rhône alors qu'il reste fortement négatif en France
5. les **frais de personnel** restent supérieurs dans le Rhône, mais augmentent moins vite qu'en France
6. le **ratio masse salariale/charges d'exploitation** est supérieur dans le Rhône
7. les **subventions de fonctionnement versées** par les collectivités augmentent au rythme de l'inflation dans le Rhône, alors qu'elles baissent en moyenne ailleurs.
8. le **total des subventions reçues** (fonctionnement + investissement) diminue légèrement dans le Rhône, mais augmente ailleurs,
9. la **part des subventions dans les produits de fonctionnement** diminue plus vite dans le Rhône
10. la **vacance supérieure à 3 mois** ne nous a pas été communiquée, sauf pour Grand Lyon Habitat.
11. le **niveau des créances douteuses** a nettement diminué dans le Rhône alors qu'il reste très élevé ailleurs
12. la **dette** augmente plus vite et est plus élevée dans le Rhône, vraisemblablement à cause de la croissance en nouvelles constructions
13. elle ne représente plus que 4,3 années de chiffres d'affaires au lieu de 4,8, mais reste supérieure à la moyenne française
14. la **capacité d'autofinancement** (CAF, ensemble des produits de fonctionnement – ensemble des dépenses de fonctionnement) est très nettement positive et a considérablement augmenté dans le Rhône, alors qu'elle est très faible ailleurs
15. le **ratio dette/CAF** s'est considérablement amélioré alors que la moyenne française est très mauvaise.
16. la **capacité d'autofinancement** se situe à un niveau tel dans le Rhône, que les OPAC n'ont plus besoin de subventions ;

La situation globale des OPAC du Rhône s'est donc très sensiblement améliorée en 9 ans. Elle est aujourd'hui bien meilleure que la moyenne française. Le point qui est à surveiller est le niveau important des frais de personnel.

Le détail de la comparaison pour chacun des offices publics est disponible sur le site www.canol.fr. Il montre que les situations sont différentes suivant les OPH : si les comptes de **l'OPAC du Rhône** et de **Grand Lyon Habitat** sont nettement meilleurs qu'en 2001, il reste de gros efforts à faire chez **Villeurbanne-Est Habitat** et **Porte des Alpes Habitat**. Il serait judicieux d'envisager la fusion de ces deux offices avec **Grand Lyon Habitat**, ces établissements étant tous trois des émanations du Grand Lyon !

Et pourquoi pas une seule organisation départementale (... ou métropolitaine !), qui serait chargée de faire l'état des lieux, de fixer les objectifs et de les suivre ?

CANOL a fait la synthèse des rapports publiés récemment par l'IREF (Institut de Recherches Economiques et Fiscales) à la demande de l'UNPI (Union Nationale de la propriété Immobilière) de mai 2010, par les Etudes Economiques de l'OCDE France de mars 2011, par la Cour des comptes en février 2010 et par le Centre d'Analyse Stratégique de février 2012. Les conclusions sont les suivantes :

- Avec plus de 800 organismes d'HLM publics employant 83 000 salariés, les pouvoirs publics ont fini par créer un système dont la complexité, le manque de souplesse, de cohérence et de transparence ont considérablement réduit son efficacité ;
- Le logement social public ne remplit plus son rôle premier qui est de loger les foyers les plus démunis (20% des Français) : compte tenu des plafonds de ressources et des règles d'attributions en vigueur, c'est 60% de la population qui pourrait aujourd'hui prétendre à un logement social ;
- malgré l'importance des aides au logement en faveur des ménages modestes, ces derniers rencontrent des difficultés croissantes à se loger ; il apparaît que la puissance publique dispose de trop peu d'outils permettant de connaître le retour sur investissement réel des politiques qu'elle finance, faute d'indicateurs adéquats ;
- Le secteur du logement social privé loge 42 % des locataires les plus pauvres (loyer inférieur à 766 € par mois), le logement social public loge les autres 58%. Les aides à ce secteur sont pourtant plus de cinq fois supérieures aux aides que reçoivent les bailleurs privés (3,8 vs 0,7 milliards d'euros) et les avantages fiscaux accordés sont trois fois supérieurs (9 MM€ vs 3MM€) ;
- Toutes aides confondues, c'est 35,5 milliards d'euros qui ont été consacrés en 2008 aux aides au logement, soit environ les deux tiers du montant de l'impôt sur le revenu.

Avantages conférés en 2008 au logement social

en millions d'€	foyers	promoteur	Total
versements financiers	15 700	2 100	17 800
avantages fiscaux	1 500	13 000	14 500
avantages de taux	-	3 200	3 200
Total	17 200	18 300	35 500

- Les acteurs du logement social public et parapublic profitent de l'argent public distribué alors que le secteur privé est écrasé par le poids des prélèvements fiscaux : chaque année, l'Etat et les collectivités locales prélèvent avec 41 impôts, taxes et droits divers plus de 51 milliards d'euros.

Propositions contenues dans ces différents rapports pour améliorer la situation et redonner une vraie réponse au besoin social en matière de logement :

- instaurer transparence, souplesse et contrôle dans le logement public ;
- débloquer le marché du logement, en allégeant la fiscalité et la réglementation qui pénalisent le secteur privé.

Pour atteindre ces objectifs il est essentiel de :

- Subordonner le droit au maintien dans les lieux des locataires HLM au strict respect de conditions de ressources ; fixer les surloyers à un niveau dissuasif pour les ménages à revenu élevé ;
- revoir le financement des HLM, l'ouvrir à d'autres sources de financement ; évaluer le mode de financement du logement social au travers d'une analyse coût-bénéfice prenant en compte les distorsions probablement importantes qu'il est susceptible d'engendrer dans l'allocation de l'épargne, de l'investissement et la structure des loyers ;
- territorialiser les politiques du logement en fonction des besoins de la population ;
- cibler l'allocation des logements sociaux vers les ménages les plus défavorisés, et accroître la sortie du parc des ménages au dessus du revenu médian, notamment en renforçant les règles existantes relatives aux surloyers et en veillant à leur stricte application. Exiger la transparence du fonctionnement des commissions d'attribution ;
- accélérer la privatisation des HLM, par la vente aux locataires pour dégager des ressources nouvelles pour le secteur public ;
- normaliser la concurrence parc public / parc privé ;
- abaisser les plafonds de ressources déterminant l'éligibilité au parc ;
- fusionner les organismes HLM, pour réaliser des économies d'échelle à un niveau au moins supra communale ;
- améliorer l'information et la fluidité du marché, par le biais des agences immobilières à vocation sociale ;
- supprimer l'article 55 de la loi SRU imposant aux communes de plus de 3 500 habitants touchées par la vacance un quota de logements publics.
- encourager les aides à la personne et non plus les aides à la pierre.

L'union fait la force !

BULLETIN D'ADHESION 2012

47

à retourner à : CANOL - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse : e-mail :@.....

souhaite adhérer à CANOL et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 30 € - membre bienfaiteur : 75 € ou plus) le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2012.

peux consacrer un peu de mon temps pour aider CANOL. Merci de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.